

**PREFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE
PREFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE**

Direction Interrégionale de la mer
Sud-Atlantique

Bordeaux, le **15 FEV. 2018**

Secrétariat du Conseil maritime
de la façade sud-atlantique

**Compte-Rendu de la réunion du
Conseil maritime de la façade Sud-Atlantique du 24 octobre 2017**

La quatorzième réunion du conseil maritime de la façade Sud-Atlantique (CMF SA) s'est tenue le mardi 24 octobre de 10h00 à 12h30 dans l'espace Condorcet à Pessac, sous la coprésidence de M. Fabrice RIGOLET-ROZE, Préfet de la Charente-Maritime, représentant M. le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et de M. Emmanuel de OLIVEIRA, préfet maritime de l'Atlantique.

Les conditions de quorum ne sont pas réunies (31 membres présents ou représentés, 6 mandats, soit 37 voix sur un total de 79 membres). La liste des participants est jointe en annexe.

(Document n°1)

Nota : Toutes les présentations faites lors de la séance sont disponibles sur le site Internet de la DIRM SA (www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr)

M. le Préfet de la Charente-Maritime ouvre la séance en remerciant les membres du conseil présents ou représentés et excuse l'absence de M. le Préfet de région.

Il accueille les nouveaux membres du conseil, à savoir M. Patrick ORCONNEAU au titre de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Nouvelle-Aquitaine et de M. Pierre CARTIER au titre du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de la région Nouvelle-Aquitaine.

Il remercie de leur présence M. François GAUTHIER, conseiller diplomatique auprès du préfet de Nouvelle Aquitaine et de M. Fabrice BOSCA, chargé de mission auprès de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité qui fera une présentation sur la définition des enjeux écologiques de la façade maritime.

Il apporte des précisions sur les points d'actualité ayant jalonné les derniers mois :

- l'année 2017 a été marquée par une impulsion forte concernant la politique maritime, notamment grâce aux assises de la mer qui se sont tenues l'année dernière à La Rochelle, à la suite desquelles a été installé le Comité France Maritime, composé des différentes filières des régions littorales, et dont l'objectif est de promouvoir le développement du secteur maritime.
- Cette année a été aussi marquée par l'adoption de la stratégie de la mer et du littoral, et le maintien de la gouvernance des façades maritimes (pas de fusion des deux façades maritimes Manche-Mer du Nord et Sud-Atlantique). Cette décision a été concrétisée par le décret du 17 mai 2017 sur la planification maritime, qui a aussi fixé le calendrier d'approbation du document stratégique de façade en juin 2018. Ce document concis, composé de 30 à 40 pages, exprimera la vision de l'État à l'horizon 2030.

Il est confirmé la tenue pour mi-novembre d'un comité inter-ministériel de la mer (CIMER) à l'occasion duquel le Premier ministre présentera la politique maritime du gouvernement pour le quinquennat.

M. le Préfet maritime apporte un complément sur la présentation sur les zones Natura 2000 en mer faite lors du dernier conseil du 27 septembre 2016. Les propositions faites par la préfecture maritime ont été retenues par le gouvernement. Le périmètre des zones présenté en conseil a été approuvé. Il sera transmis la semaine prochaine à la commission européenne à Bruxelles.

M. le Préfet de la Charente-Maritime souhaite changer l'ordonnancement des points à l'ordre du jour en raison de la non atteinte du quorum, et reporter le point du renouvellement des membres de la commission permanente en fin de conseil. Il remercie la présence et l'engagement de Mme Nathalie LE YONDRE, présidente de la commission permanente, et salue le travail et l'investissement des présidents des commissions spécialisées « Lien Terre-Mer » et « Économie de la mer ».

Mme Nathalie LE YONDRE salue le travail effectué par les membres de la commission permanente et l'investissement des services de l'État et des acteurs professionnels et institutionnels pour l'élaboration du document stratégique de la façade Maritime et la détermination, avant l'été, des enjeux pour la façade. Elle précise que la prochaine commission permanente est prévue pour le mois de mars.

Point 1 : Approbation du compte-rendu du conseil du 27 septembre 2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité. (*Document n°2*)

Point 2 : Présentation des enjeux et des objectifs socio-économiques et écologiques du Document de Façade Maritime ainsi que la vision 2030 et du projet de carte des territoires

M. Eric LEVERT, directeur Inter-régional de la mer Sud-Atlantique, présente le déroulé de la séance à venir :

- la méthodologie retenue pour les enjeux écologiques par M. Fabrice BOSCA, chargé de mission auprès de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité ;
- les enjeux écologiques eux-mêmes par M. Laurent COURGEON, chef de la mission de coordination des politiques maritimes et littorales ;
- les enjeux socio-économiques par M. Hervé TREHEIN, adjoint au chef de la mission ;
- la vision 2030 et le projet de carte des territoires par lui-même.

Le calendrier général d'élaboration du DSF pour les mois à venir est le suivant :

- entre décembre et mars prochain va se dérouler une concertation préalable du public en vue de la définition d'objectifs stratégiques, dont la procédure est encadrée par la commission nationale du débat public,
- les objectifs stratégiques seront déterminés au cours du 1er trimestre 2018, en concertation avec les commissions spécialisées et la commission permanente.
- La finalisation de la 1^{ère} partie du DSF est prévue pour juin 2018, et fera l'objet d'une présentation pour recueil de l'avis du CMF fin mai - début juin. S'en suivront des consultations obligatoires (institutions et public) au cours du 2^e semestre 2018 pour une approbation finale en mars 2019.

- Présentation de la méthodologie retenue pour la définition des enjeux écologiques par M. Fabrice BOSCA, chef de projet au ministère sur la directive cadre stratégique pour le milieu marin (DCSMM).
(Document n°3)

Les enjeux écologiques, éléments des écosystèmes marins – ou de leur fonctionnement – pour lesquels il est nécessaire de rechercher le rétablissement ou le maintien en bon état, sont définis dans le cadre du 2^e cycle des Plans d'Action pour le Milieu Marin (PAMM).

L'identification des enjeux écologiques correspond à la première phase de définition des objectifs environnementaux qui doivent être révisés en 2018.

Pour rappel, les PAMM sont structurés en cinq éléments :

- la définition du bon état écologique des eaux marines, qui correspond à la cible que l'on doit atteindre,
- l'évaluation des eaux marines, qui correspond au diagnostic sur l'état du milieu,
- la définition des objectifs environnementaux,
- un programme de surveillance, qui permet de suivre l'état du milieu marin,
- le programme de mesures, qui correspond au plan d'action.

La méthodologie adoptée dans le cadre de l'élaboration des PAMM est d'identifier les enjeux importants pour chaque façade. En effet, il est nécessaire d'identifier et prioriser les enjeux environnementaux pour mieux orienter et rendre optimale l'action publique. Ainsi, les enjeux écologiques prioritaires sont des éléments des écosystèmes marins ou de leur fonctionnement pour lesquels l'atteinte ou le maintien du bon état est prioritaire au regard de la représentativité de la façade pour cet enjeu, sa sensibilité aux pressions et, de façon moins importante, son importance fonctionnelle.

La première étape a été d'identifier des secteurs homogènes (cf carte des secteurs écologiques) puis de lister les enjeux qui sont présents au sein de chacun de ces secteurs.

La deuxième étape consistera à définir les pressions qui s'exercent sur les enjeux (décembre 2017). Sur la base de ce travail seront définis les objectifs environnementaux.

L'objectif environnemental vise à diminuer ou maintenir des pressions qui s'exercent sur les enjeux écologiques, en vue d'atteindre le Bon État Écologique.

- Présentation des enjeux écologiques par M. Laurent COURGEON
(Document n°4-page 14 à 18)

Laurent Courgeon illustre les enjeux en trois familles.

1. **les conditions hydrographiques, les habitats pélagiques, et les réseaux trophiques**, c'est-à-dire ce que l'on retrouve dans la colonne d'eau.

La façade SA se caractérise par de nombreux éléments :

- des upwellings côtiers le long de la côte Aquitaine et du plateau de Rochebonne. Ces phénomènes sont dus à la présence de vents dominants faisant remonter des nutriments provenant des eaux froides ;
- l'importance des panaches estuariens, notamment celui du plus grand estuaire d'Europe qu'est la Gironde, ceux de la mer des Pertuis et de l'Adour. Ces panaches estuariens enrichissent les milieux et créent de nombreux réseaux trophiques qui sont la base alimentaire des petits poissons comme la sardine et l'anchois.

Il précise que le DSF couvrant jusqu'à 200 miles au large, il pourra être procédé à l'avenir à des investigations sur les fonds de talus, où ont lieu des remontées des masses d'eau des abysses vers le plateau continental, afin de déterminer des zones particulières sur lesquelles il restera à identifier d'éventuels enjeux.

2. les habitats benthiques et les structures géomorphologiques, c'est-à-dire ce que l'on retrouve au fond.

La sous région marine se caractérise par l'importance des habitats sédimentaires qui représentent 95 % des fonds du plateau. On distingue les côtes girondine, landaise et le plateau continental sous influence océanique et les zones plus abritées (pertuis, baies et estuaires), milieux plus ou moins envasés, où se développe une diversité d'habitats : les plus grands herbiers français de zostères (le bassin d'Arcachon abrite 48 % des herbiers de zostère naine de France, plus de 1 300 ha dans la mer des Pertuis), des récifs d'hermelles, les prés-salés...

La côte Basque, par ses falaises plongeant dans l'océan contraste également avec le littoral sableux des Landes et de la Gironde. On y retrouve de nombreux récifs, des grottes sous marines et l'imposant gouf de Capbreton, dont la particularité est sa proximité avec la côte. En effet, seul 30 canyons côtiers sont répertoriés dans le monde.

Au large de l'île d'Oléron, le plateau de Rochebonne, constitué de pics rocheux au sein du plateau continental, présente une diversité exceptionnelle d'habitats en lien avec la variété bathymétrique.

À la rupture du plateau continental (talus), les canyons de la façade Sud-Atlantique, hot spot de biodiversité, sont particulièrement riche en gorgones, crinoïdes, éponges et huîtres.

3. la zone de fonctionnalité pour les espèces

On retrouve sur la façade Sud-Atlantique un taux de représentativité important pour de nombreux oiseaux, poissons et un certain nombre de cétacés.

La mer des Pertuis et Arcachon sont des zones d'importance pour les oiseaux (sites de nidification et d'hivernage). Par exemple, le banc d'Arguin accueille la plus grosse colonie de sternes caugek de France (plus de 20 % des effectifs) et 25 % de la population mondiale des bernaches à ventre sombre hiverne sur le Bassin d'Arcachon.

Au large, on trouve des espèces remarquables comme le puffin des Baléares, qui est une espèce menacée et dont 50 % des effectifs mondiaux se trouvent dans le golfe de Gascogne.

Pour les poissons, toute la côte littorale est caractérisée par des zones de fonctionnalité halieutique en tant que nourriceries (ex : plie, maigre, bar, céteau...) et en tant que frayères. Une étude a été confiée à Agro-Campus Rennes, qui a vocation à identifier des zones de fonctionnalité halieutique.

La façade sud-atlantique a une responsabilité particulière pour les espèces amphihalines comme l'esturgeon, l'aloise, la lamproie, le saumon ou encore l'anguille qui remontent les estuaires.

Enfin, concernant les mammifères marins, le sud du Golfe de Gascogne constitue une zone majeure pour les grands cétacés (baleines à bec, rorqual commun, globicéphale noir, cachalot) : les concentrations d'espèces observées sont parmi les plus fortes d'Europe. Quant aux petits delphinidés et aux élasmobranches (raies, requins), ils sont présents en abondance sur l'ensemble du plateau.

identifiés comme des zones à enjeux, notamment la mer des Pertuis et le bassin d'Arcachon. Cela s'est traduit par la mise en place des parcs naturels marins.

Il y a également un travail d'investigation à réaliser pour compléter le manque d'information sur certaines zones au large actuellement pas assez connues.

Échange avec la salle :

Mme Jacqueline RABIC intervient en qualité de vice-présidente de la commission spécialisée mixte lien terre-mer. Elle précise aussi siéger au Comité de bassin Adour-Garonne comme représentante des usagers du secteur « Pêche maritime ». Elle se félicite soit enfin étudié le cas de l'esturgeon sur lequel les organismes des pêches professionnelles alertent depuis 1970 sur sa capacité de reproduction, en participant à des campagnes de marquages, et qui effectuent la comptabilité des pêches dites occasionnelles. Elle pense que le CMF SA devrait être plus investi dans les travaux relatifs à la gestion du haut bassin. Elle précise que l'estuaire de la Gironde est en difficulté en raison de son envasement et par la diminution du débit des eaux douces provenant du bassin Adour-Garonne. Son étiage est inférieur de 1,50 mètre à sa valeur habituelle. Cela est dû à la période de sécheresse actuelle et mais aussi au besoin en eau douce des agriculteurs. Ceci concourt à augmenter le volume du bouchon vaseux et génère la présence de matières en suspension.

La baisse de la qualité de l'eau de l'estuaire a des impacts sur la qualité des eaux littorales, sur les zones de frayères, sur le fonctionnement des nourriceries des espèces maritimes, sur l'alimentation des migrateurs et sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Les berges de l'estuaire sont, de plus en plus en amont de l'embouchure, recouvertes de vases et il n'y a pas assez de crues pour les chasser. Mme Jacqueline RABIC insiste sur le fait que la DIRM SA et la DREAL Nouvelle-Aquitaine doivent travailler de concert auprès des instances du comité de bassin Adour-Garonne afin que le débit et la qualité des eaux douces des rivières soient satisfaisants. Ceci passe notamment par une diminution des normes de rejets de polluants dans les eaux douces, qui se retrouvent dans les eaux marines. Elle conclut en estimant que le comité de bassin Adour-Garonne a une responsabilité sur la qualité des eaux littorales et maritimes et doit en être solidaire.

M. Eric LEVERT confirme que ces éléments font écho aux travaux évoqués lors du dernier conseil par M. Michel SEGUINES, expert qualifié dans le milieu marin, qui avait évoqué la notion de perte de chaîne alimentaire en expliquant que les jeunes bars meurent de faim au large des eaux de la façade Sud-Atlantique. Cet impact sur les nourriceries se répercute sur la totalité de la chaîne alimentaire. Par ailleurs, il précise qu'un travail de régulation du silure, qui est un poisson d'eau douce qui se multiplie actuellement dans les zones estuariennes en éliminant les jeunes poissons et les juvéniles, est en cours pour limiter sa présence.

M. Claude MULCEY informe qu'une barge armée par Bordeaux Métropole, stationnée depuis peu dans le port de Bordeaux, permet de recueillir les eaux grises et noires des bateaux de commerce venant accoster. Il souhaiterait aussi un renforcement des contrôles du rejet des eaux usées par les navires en stationnement dans la zone du port.

Le préfet maritime acquiesce en précisant que ceci est une obligation et que le rejet direct des eaux usées et des déchets est strictement interdit pour les navires. Il a été installé dans la plupart des grands ports de l'Europe du Nord, des stations de dégazage ou de recueil des eaux polluées. La préfecture maritime est très vigilante sur la détection des pollueurs en haute mer. Un seul navire a été pris en flagrant délit de pollution en trois ans. Il pense que la qualité des eaux du large s'améliore ; cependant il reste à traiter celles des estuaires et des eaux douces.

M. Philippe REINIER, du Grand Port Maritime de Bordeaux, précise qu'à été instauré depuis plusieurs années un système incitatif pour l'ensemble des navires afin qu'ils déchargent leurs déchets à quai, en contre-partie d'une baisse des droits de ports.

- Présentation des enjeux socio-économiques par M Hervé TREHEIN :

- Présentation des enjeux socio-économiques par M Hervé TREHEIN :
(Document n°4-page 20 à 28)

La démarche ayant permis d'aboutir à la détermination des quatorze fiches enjeux et objectifs socio-économiques, dont un **document de synthèse** (Document n°6) a été remis à chaque participant à l'entrée du conseil, fait suite à un travail collégial entamé depuis un séminaire Etat du 10 février 2017. Une 1^{ère} série de proposition d'enjeux socio-économiques avait alors été formulée, sur la base des 18 objectifs de la Stratégie Nationale de la Mer et du Littoral.

Les commissions spécialisées « lien terre-mer » et « économie de la mer » ainsi que la commission permanente se sont réunies en mars pour enrichir ces propositions. Les services de l'État se sont ensuite réunis en équipe projet au mois de mai afin de consolider l'ensemble de la matière et élaborer des fiches synthétiques enjeux, qui ont été validées par la commission permanente en juin. Les services de la DREAL, de la DIRM SA et de la préfecture de région se sont réunis début septembre pour effectuer une relecture croisée aboutissant à l'harmonisation de la rédaction des fiches enjeux et objectifs, à l'ajout de la fiche « Tourisme » au vu des pressions et d'impact sur l'environnement maritime et à la rédaction d'une « vision 2030 » pour la façade.

Une dernière série de réunions (commissions spécialisées et commission permanente du CMF, la commission administrative de façade) s'est échelonnée entre le 20 septembre et le 02 octobre afin de finaliser ce document de synthèse. Il constitue un support de communication pour présenter le résultat de ces travaux. 25 acteurs des différents collèges du Conseil maritime de façade et 9 services de l'État ont été mobilisés.

Chaque fiche est élaborée de la même manière : sur le recto apparaît un texte « à retenir », une carte synthétique et quelques données emblématiques issus du diagnostic de l'existant élaboré l'année dernière ; sur le verso apparaît le fruit du travail des différentes commissions avec un tableau répertoriant les enjeux et des pistes d'objectifs pour les travaux futurs du Document Stratégique de Façade. Au total, 48 enjeux, répartis en 14 thèmes, ont été identifiés.

M. le Préfet de la Charente-Maritime remercie l'ensemble des acteurs ayant participé à ces travaux au sein des commissions spécialisées et de la commission permanente, en soulignant la richesse et la densité des échanges.

M. Renaud LAGRAVE, élu au conseil régional Nouvelle-Aquitaine et président du GIP Littoral Aquitain, pense qu'il s'agit tout d'abord d'un travail entre services de l'État. Ses questions touchent à la méthodologie et à la temporalité. Il demande à quel moment les acteurs locaux pourront réagir notamment sur la question touristique et précise que certains enjeux, que le GIP a déjà bien identifiés, n'apparaissent pas dans les documents. Il pointe la question de l'érosion, pour laquelle sept stratégies locales existent dont trois qui ont déjà été adoptées, ainsi que celle des ports avec le dernier rapport du CESER. Sur la méthode, il trouve que la date d'envoi des 14 fiches ne lui a pas permis de travailler sur ces documents avant le conseil et souhaite connaître le laps de temps qui est laissé aux acteurs pour réagir. Par ailleurs, il demande quelle est l'approche méthodologique par rapport au territoire, en proposant éventuellement la tenue de débats plus territorialisés par des services autres que ceux de l'État.

M. le préfet maritime soulève la pertinence des questions. Il indique la tenue d'un Comité Interministériel de la Mer (CIMER) en novembre qui devrait fixer la stratégie gouvernementale en termes de politique maritime, et permettre aux services de la DIRM SA de finaliser les travaux de détermination des objectifs. Les orientations stratégiques déclinées au cours du CIMER seront mises en œuvre par le ministère de la transition écologique et solidaire et celui de l'agriculture. Le calendrier prévoit un semestre, soit jusqu'en juin 2018, pour élaborer ces objectifs, avec une phase de concertation via les commissions issues du conseil et l'association des acteurs territoriaux. Il y aura aussi une concertation publique encadrée par Commission nationale de Débat Public fin 2017/début 2018. Cependant, l'objectif de finalisation du document en juin 2018 pourrait être décalé à la fin d'année 2018 car le temps de la concertation risque d'être trop court.

M. Eric LEVERT précise que les élus régionaux participent à la commission permanente. Il indique que le président du Conseil Régional de la Nouvelle-Région sera consulté sur le contenu des documents en amont de la concertation préalable du public prévue entre décembre et février, pour laquelle sera mis à disposition une documentation via un site internet ainsi, qu'une présentation de ces documents dans des ateliers territoriaux.

Mme Nathalie LE YONDRE, présidente de la commission permanente, souligne la complexité de ce travail collaboratif qui doit aboutir à un travail cohérent associant les travaux des services de l'État et des différents acteurs institutionnels. Elle considère que l'exercice actuel d'élaboration des enjeux et des objectifs stratégiques, puis celle de la vision à venir, est une période charnière particulièrement complexe qui nécessite que les professionnels et les institutionnels se saisissent dès maintenant de ces questions. Elle souhaite que la concertation préalable du public soit animée par les services de l'État sur le territoire de la façade, en concertation avec le Conseil régional, afin que les visions convergent.

Mme Christina BARREAU, de l'association SURFRIDER, demande comment est abordé la question des déchets marins dans les enjeux.

M. Laurent COURGEON indique que la question des déchets relève de l'impact des activités sur le milieu, qui sont par exemple, les traitements des filières de recyclage au niveau des ports maritimes. Il propose que l'association SURFRIDER formule rapidement ses propositions qui seront ensuite étudiées et le cas échéant intégrées dans les travaux en cours.

M. Jean-Louis LEONARD, maire de Châtelailon-Plage, se félicite du travail accompli mais s'interroge sur la finalité et la cohérence entre les différents stades. Il trouve que les documents élaborés manquent de cohérence avec la stratégie nationale qui a été approuvée. Il se demande comment sont positionnés les conseils de gestion des Parcs Naturels Marins qui sont censés rendre des avis conformes, et comment les travaux d'élaboration des enjeux et objectifs déjà effectués vont être cohérents avec la stratégie ministérielle dont le contenu n'est pas encore dévoilé. Enfin il souhaite connaître le niveau d'opposabilité de l'ensemble de ces documents.

M. le préfet maritime de l'Atlantique explique que la finalité du DSF est de permettre le développement des activités socio-économiques en mer et sur les littoraux tout en préservant l'environnement. Il devrait définir des « macro-zones à vocations » sur lesquelles seront identifiées des priorités en termes d'activités et de présence humaines et de protection de l'environnement. Les « macro-zones à vocations » identifiées sur les territoires permettront d'aboutir, en concertation avec les autorités locales, au développement des activités socio-économiques liées à la croissance bleue. Le DSF, constitué d'une trentaine de pages, sera un document opposable. Ceci est prévu par la loi. Sa composition d'une trentaine de pages facilitera son opposabilité. Il sera accompagné d'annexes, notamment de cartes probablement opposables.

M. le Préfet de la Charente-Maritime rappelle que les objectifs sont issus de la stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral. Ils ont été travaillés et approfondis par les différentes commissions au cours de l'année. Le CIMER de novembre, qui va définir la stratégie gouvernementale, va permettre d'aller au bout de la réflexion sur les diagnostics et les enjeux qui seront ensuite traduits en objectifs à intégrer au DSF. Ce dernier sera opposable et fera l'objet d'une consultation préalable du public très normée par la Commission Nationale du Débat Public. Il propose que les membres du conseil souhaitant apporter une contribution particulière à une thématique, saisisse sans formalisme particulier le secrétariat du conseil.

Mme Jacqueline RABIC indique que l'ingestion de micro-déchets, tel que les micro-particules de plastique par le vivant, qui se retrouvent ensuite dans les organismes humains et qui génèrent des maladies, n'est pas assez abordé.

M. Fabrice BOSCA répond sur la question des déchets en indiquant que cette question sera abordée à l'occasion de l'analyse des pressions intervenant sur l'écosystème. Il y aura bien des objectifs dans les DSF sur la réduction des déchets. De plus, le sujet des microparticules intéresse particulièrement la sous direction des écosystèmes et des milieux marins : une personne travaille à plein temps sur ce sujet.

- Présentation de la vision à 2030 par M. Eric LEVERT
(Document n°4-page 30 à 37)

La 1^{ère} diapositive est une autre façon de présenter le texte de 3 pages relatif à la vision à 2030, avec un titre emblématique « La Nouvelle-Aquitaine : un pays des eaux au pays de la mer » pour affirmer la vocation maritime de la façade SA, avec 3 axes stratégiques, à savoir :

1. Importance d'un patrimoine littoral et marin d'exception pour les générations futures

- Importance de la gestion de l'eau avec une nécessaire solidarité amont-aval pour la gestion de l'eau, en quantité et en qualité, afin de maintenir les activités agricoles, aquacoles, de pêche (dont les nurseries) et balnéaires.

- Des espaces littoraux et marins d'exception à préserver : c'est un facteur clé de l'attractivité du territoire. Il est notamment proposé de décliner au maximum les plans de gestion des Parcs Naturels Marins dans la protection de ces espaces. Le DSF s'impose de fait à ces plans qui devront le prendre en compte, comme dans un système de poupées gigognes.

- Développer la résilience des territoires face aux risques littoraux : pour le DSF, il est souhaité que les travaux déjà entrepris par les services de l'État et des collectivités locales en région pour identifier les risques submersion ou d'érosion dans la gestion du trait de cote se poursuivent.

2. Une économie bleue respectueuse des équilibres écologiques

- Accompagner la transition écologique et énergétique et exprimer le potentiel des énergies marines renouvelables : la région peut accompagner les grands projets relatifs à la transition énergétique et aux EMR.

Deux projets importants concernent notre façade : le projet de ligne de transfert d'énergie sous marine et terrestre entre l'Espagne et la France et le parc éolien au large de l'île d'Oléron.

- Conforter la place des filières leaders et historiques et garantir les conditions de développement de l'économie bleue pour soutenir l'emploi : ces actions sont de la compétence du Conseil Régional à travers le SRADDET ou le SRDEII.

- Rechercher les synergies et renforcer l'attractivité des ports comme acteurs économiques au service de leur hinterland : il existe des stratégies nationales qui traitent des questions portuaires ; restent les questions de coopération et de synergie inter-portuaires qui seront présentes dans une action de la vision 2030.

- Prendre en compte les capacités d'accueil dans le développement des activités économiques et touristiques et promouvoir un usage raisonné des ressources : la vision prendra en compte le caractère limité des ressources face à l'attractivité des territoires littoraux.

3. Amélioration de nos connaissances comme moteur de l'innovation.

- Mieux connaître la mer en s'appuyant sur la structure universitaire et scientifique de la région Nouvelle Aquitaine.

- Renforcer les liens entre la communauté scientifique, la société civile et le monde industriel.

- Promouvoir l'innovation et affirmer le leadership de la façade Sud-Atlantique en recherche et développement dans le secteur maritime.
- Enseigner la mer et accompagner l'évolution des formations aux nouvelles filières maritimes.

La 2^e diapositive présente la carte des territoires façade Sud-Atlantique.
(Document n°4-page 1 à 13)

La carte des territoires vise à « constater les territoires qui existent ou qui sont vécus », homogènes au regard de leurs enjeux et caractéristiques environnementales, et des activités pratiquées.

Le travail s'est appuyé sur la carte des activités socio-économiques présentes sur la façade et celle des secteurs écologiques. Le projet de carte des territoires présenté est ainsi le résultat d'un croisement des deux premières cartes, et fait ressortir douze territoires sur lesquels les activités principales ont été identifiées.

M. Claude MULCEY s'inquiète de la bonne prise en compte des avis qui seront formulés lors de la consultation préalable du public. De plus, il regrette que les deux réserves naturelles du bassin d'Arcachon (Arès et banc d'Arguin) ne soient pas gérées par le parc naturel marin du bassin.

Mme Jacqueline RABIC insiste sur le besoin de diminuer les normes de pollution des eaux douces qui se rejettent dans l'estuaire dont le débit est actuellement trop bas, ce qui engendre une concentration des polluants. Une étude de la revue « Étiage » montre que c'est au niveau de l'agglomération de Bordeaux que se concentre le bouchon vaseux et les polluants. Le haut bassin a une responsabilité dans cette situation par le manque de quantité d'eau douce rejetée dans l'estuaire. Il faut aussi regarder les phénomènes de débordement des certaines stations d'épuration qui engendrent aussi des pollutions marines empêchant temporairement les activités primaires telles que la pêche, la conchyliculture ou le tourisme balnéaire.

M. le Préfet de la Charente-Maritime prend en compte les remarques formulées et se félicite de la qualité des travaux effectués par les services de l'État au cours des différentes commissions et dont le résultat est présenté au conseil dans son format plénier. Ce travail au CMF va se poursuivre en prenant en compte les orientations stratégiques du prochain CIMER. Le DSF sera un document concentré et lisible qui présentera les enjeux et objectifs stratégiques.

Point 3 : Présentation de la filière de recyclage des navires du grand port maritime de Bordeaux par M. Patrick BROCARD (Document n°5)

M. BROCARD précise que le CMF est un interlocuteur intéressant car l'activité présentée peut avoir des impacts sur l'environnement. Le navire en fin de vie n'est pas un déchet mais un gisement, dont le transfert se fait par voie maritime ; les aciéries les plus proches se trouvent au pays Basque espagnol et en Turquie.

La filière démantèle entre 30 et 50 millions de port en lourd de navires au niveau mondial, soit 1000 navires par an d'une jauge supérieure à 500 UMS. Le prix de démolition à la tonne fluctue entre 200 et 400 dollars. Un armateur international considère que le navire en fin de vie est une recette qui dépendra du nombre de navire à détruire et du cours de la ferraille.

Les 5 premiers pays qui recyclent les navires sont le Pakistan (420 dollars le rachat de la tonne de navire), le Bangladesh, l'Inde, la Chine et la Turquie.

Sur le plan réglementaire, l'activité est encadrée par la convention de Hong-Kong où la France a eu un rôle majeur. L'union Européenne a élaboré des normes plus draconiennes. À l'échelle nationale, le code de l'environnement apporte des restrictions.

Quels chiffres clés du GPM de Bordeaux : 1600 escales par an, soit environ 9 millions de tonnes, 7 terminaux pour constituer une porte d'entrée depuis le Golfe de Gascogne.

Le port possède tous les critères et les savoirs faire technologiques permettant l'existence de la filière de recyclage avec le site de Bassens qui présente l'intérêt d'une acceptabilité sociale et environnementale bien que situé dans une zone N2000.

L'histoire de l'investissement du port dans la filière recyclage commence en 2007 avec le navire Clemenceau. La société VEOLIA avait alors créé une ICPE sur le site de Bassens. Suite au Grenelle de la mer, le rapport du parlementaire CARDO évoque le site de Bassens de 3,5 hectares pour l'activité de démantèlement. Le port de Bordeaux se réapproprie en 2012 l'autorisation de démantèlement des navires (ICPE) détenue par VEOLIA. Le 1er navire marchand sera traité en 2012, le second en 2013, puis trois en 2014 avec l'ex-Jeanne d'Arc et l'ex-COLBERT.

Le plan stratégique du GPM de Bordeaux conforte le recyclage des navires comme une activité portuaire.

Le site de Bassens se caractérise par la forme de radoub de 250 m de long sur 50 m de large qui correspond aux critères de l'ancien canal de Panama. Un quai peut accueillir des navires de 250 mètres et des terres pleins avec des dalles lourdes de béton permettent le calibrage des sections de navires conformément aux normes des aciéries. Les étapes de la déconstruction navale se déroulent inversement à celles des étapes de la construction.

Le site se trouve dans une zone portuaire industrielle et sécurisée, avec une zone de traitement des blocs et un système de collecte des effluents. Par ailleurs, la proximité des quais est un atout pour l'export et le développement de l'économie circulaire : le vraquier, qui vient charger les tôles, accoste à 500 mètres de la forme de radoub. L'objectif à terme serait de pouvoir centraliser les flux d'arrivage des tôles recyclées provenant du ferroviaire ou autres sur le site de Bassens. Concrètement, le GPM de Bordeaux est un aubergiste qui propose un lieu agréé aux d'usagers qui ont passé des conventions de démantèlement de navires avec un armateur public ou privé, tel qu'actuellement la société VEOLIA pour le navire COLBERT.

Monsieur le préfet maritime de l'Atlantique souligne que passer par une filière propre est un avantage pour l'image de marque d'un armateur et que le démantèlement au Bangladesh renvoie une image catastrophique. La filière propre permet le recyclage des pièces de rechange (pompe, pièces électronique) avec de la traçabilité.

M. Patrick BROCARD précise que le convoyage d'un navire en fin de vie vers les zones de démantèlement en Inde et au Pakistan engendre un risque de naufrage non négligeable, sans compter la problématique du recyclage des déchets issus du démantèlement.

Une directive européenne liste 18 chantiers dans le monde, dont le GPM de Bordeaux, qui auront l'autorisation de démanteler un navire battant pavillon européen. Celle-ci devrait s'appliquer le 1er janvier 2019. Un lobbying mondial très fort s'exerce actuellement au sein de la commission européenne afin que cette convention intègre aussi des chantiers non vertueux, tels que ceux situés dans le sous-continent Indien.

M. Jean-Louis LEONARD voudrait élargir le débat aux deux grands ports maritimes de la façade, et aussi à celui du port de Bayonne, qui totalisent plus de 20 tonnes de trafic. Il souhaite que le DSF s'intéresse aux stratégies de chacun de ces ports afin de chercher de la cohérence entre elles.

Le préfet maritime confirme que cela est prévu par le DSF et qu'il attend plus de précision dans ce domaine lors du prochain CIMER.

Le préfet de la Charente-Maritime précise que le quorum n'ayant pas été atteint, les élections pour la désignation de membres aux postes vacants de titulaires et de suppléants à la commission permanente ne pourront pas se tenir. Ce point est donc reporté au prochain conseil.

Questions diverses :

M. Claude MULCEY indique que le représentant de l'UNAN 33 qui est élu à la commission permanente n'est plus membre de l'UNAN au niveau national, ce qui pose un problème juridique. À l'heure actuelle, la FNPA regroupe toutes les anciennes antennes locales de l'UNAN.

M. Eric LEVERT répond que l'UNAN a connu des péripéties ; anciennement les UNAN 33 et 17 participaient à nos travaux et étaient affiliées à l'UNAN nationale. Or les UNAN départementales 17, 33 et 64/40 ont divergé et n'adhèrent plus à l'UNAN nationale mais à la FNPA (Fédération Nationale des Plaisanciers de l'Atlantique). L'arrêté de composition du CMF prend en considération l'UNAN nationale. Le CMF sera renouvelé en 2018 en prenant en compte la nouvelle représentativité des plaisanciers.

M. le préfet de la Charente-Maritime remercie les membres présents pour la qualité des échanges.

La séance est clôturée à 12H30.

Le préfet du département
de la Charente-Maritime

Fabrice RIGOULET-ROZE

Le vice-amiral d'escadre,
préfet maritime de l'Atlantique,

Emmanuel de OLIVEIRA

Pièces jointes :

Doc. n°1 – Liste de présence du CMF SA du 24 septembre 2017.

Doc. n°2 – Relevé de décisions du CMF SA 27 septembre 2016.

Doc. n°3 – Présentation DEB.

Doc. n°4 – Présentation Enjeux-Vision.

Doc. n°5 – Présentation GPM Bx - Déconstruction.

Doc. n°6 – Enjeux et objectifs de développement durable.